

Application de l'article 47 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de B. CHIHI, Conseiller communal, relative à la situation de du service chargé de la verbalisation des incivilités liées à la propreté publique

B. CHIHI donne lecture du texte suivant :

B. CHIHI leest de volgende tekst voor:

La verbalisation constitue aujourd'hui une priorité politique importante en matière de lutte contre les incivilités liées à la propreté publique.

Cette priorité est d'ailleurs explicitement reprise dans l'accord de majorité, qui prévoit de « *Renforcer les mesures pro-actives, préventives et répressives en matière d'incivilités liées à la propreté, par le biais de taxation propreté pour les dépôts clandestins et de 'Sanctions administratives communales' (SAC), pour lesquelles ces incivilités constitueront une priorité.* ».

Dans cette logique, une augmentation des taxes-redevances liées à la propreté a également été votée courant 2025.

Au sein du département « Cadre de Vie », la cellule « Verbalisation » joue un rôle central dans la mise en œuvre de cette politique.

Lors de la rencontre organisée par l'Echevin de la « Propreté » le lundi 27 avril afin d'évaluer l'impact du marché des abattoirs, nous avons également abordé la question de la verbalisation.

Au cours de ces échanges, il est apparu que cette cellule semble aujourd'hui particulièrement fragilisée, une part importante du personnel étant actuellement en incapacité de travail.

Cette situation interpelle naturellement quant aux conditions de travail des agents et à la capacité de cette cellule à assurer pleinement ses missions.

Je rappelle d'ailleurs que, lors d'une précédente interpellation il y a quelques mois, j'avais déjà attiré l'attention du Collège sur l'absentéisme important observé au sein de certains services du département « Cadre de Vie », ainsi que sur les questions de bien-être au travail que cette situation pouvait soulever.

Dès lors, pourriez-vous nous indiquer :

- Combien d'agents composent actuellement cette cellule ?
- Combien d'agents sont actuellement en incapacité de travail ?
- Quelle était la situation au cours des deux années précédentes ?
- Quel est le taux d'absentéisme global au sein du département « Cadre de Vie » ?
- Quelles sont, selon le Collège, les causes expliquant cet absentéisme particulièrement élevé ?
- Les agents disposent-ils actuellement des ressources humaines et matérielles suffisantes pour accomplir correctement leurs missions ?
- Existe-t-il des recommandations émises par le service « SIPPT » concernant la cellule « Verbalisation » ou ses conditions de fonctionnement ; si oui, quelles sont-elles et sont-elles effectivement mises en œuvre ?
- Et enfin, quelles mesures concrètes sont envisagées afin d'améliorer les conditions de travail des agents et de garantir le bon fonctionnement de cette cellule essentielle dans la politique de « Propreté » ?

Monsieur l'Échevin A. VANDYCK :

Cette cellule a rencontré des difficultés dès 2022, lesquelles se sont fortement accentuées en 2024 avec le dépôt d'une première plainte. Les mesures correctives que vous évoquez ont été rigoureusement appliquées durant l'année 2025. Aujourd'hui, ma réponse sera brève : une deuxième intervention est en cours auprès des nombreux agents de ce service, et une réunion de suivi s'est tenue la semaine passée.

Sur le plan financier, les résultats parlent d'eux-mêmes. En 2024, avec une équipe au complet, l'année s'est clôturée sous la gestion de mon prédécesseur avec un montant

de 300.000€ perçus au titre des taxes et redevances de propreté. Pour ma première année d'exercice, en 2025, nous avons atteint 500.000€.

Mieux encore : en 2026, alors que la cellule fonctionne actuellement avec moins d'un tiers de ses effectifs, nous enregistrons des recettes de plus de 100.000€ par mois ! Ces chiffres démontrent une efficacité inédite : même restreint, un service composé d'éléments performants peut atteindre d'excellents résultats.

B. CHIH :

Je constate à mon tour l'absence de réponse concernant le taux d'absentéisme au sein de cette cellule. On nous renvoie une fois de plus à une réponse écrite ultérieure, une méthode regrettable qui témoigne d'un manque de préparation du Collège face à nos questions. J'exprime mon profond mécontentement face à ces pratiques.

Sur le fond, vous confirmez que seul un tiers des agents verbalisateurs est actuellement opérationnel. Si les résultats financiers affichés semblent satisfaisants, ils seraient nettement supérieurs avec une équipe au complet. Il est donc crucial de comprendre les raisons de ces absences massives.

J'espère que cette situation ne cache pas de graves carences en matière de bien-être au travail. Je serai particulièrement vigilant sur ce point et je solliciterai formellement le Secrétaire communal pour obtenir l'accès aux documents administratifs nécessaires. Il est de notre devoir de veiller à la santé de notre personnel. Je suivrai ce dossier de très près pour m'assurer qu'un soutien réel et structurel est enfin apporté à ces équipes.